

**DÉCLARATION FISCALE À SOUSCRIRE  
 PAR LES EMPLOYEURS  
 ne relevant pas du périmètre DSN/DADSU**

**Rémunérations versées en 2021**

L'article 89 A du code général des impôts précise que les déclarations mentionnées aux articles 87, 87-0-A, 88, 240 et 241 du même code sont transmises par le déclarant à l'administration fiscale selon un procédé informatique. Pour effectuer ce dépôt vous devez vous rendre dans l'espace Partenaire/Tiers-déclarants/Services en ligne <a href="https://impots.gouv.fr">dusite impots.gouv.fr</a>	Identification de l'Établissement Déclarant										Nom ou raison sociale									
	Prénom et complément de nom																			
	Complément d'adresse																			
	N°				BT/Q		Type et nom de la voie													
	Code postal				Commune, CEDEX															
	Date de clôture de l'exercice (JJ/MM) (sociétés soumises à l'IS)		/		Code Commune				N° SIRET				Code APE							

Établissement déposant la déclaration de résultats															Réservé à l'administration						
Nom ou raison sociale															Date de dépôt (JJ/MM/AAAA) :						
N°		BTQ		Voie																	
Code postal		Commune																			
Numéro SIRET																					

Personne à contacter dans l'entreprise :				NOM :						Prénom :					
Tél.				Courriel						@					

**ASSUJETTISSEMENT AUX TAXES : taxe sur les salaires (TS), taxe d'apprentissage (TA), contribution à la formation professionnelle (CFP), participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC), participation des employeurs à l'effort de construction agricole (PEEC Agricole) et contribution dédiée au financement du compte personnel de formation pour les titulaires d'un contrat à durée déterminée (CFCPFCDD).**

**Cochez les cases « oui » si vous êtes assujetti ou « non » si vous n'êtes pas assujetti**

<b>TS</b>	OUI		NON		<b>TA</b>				OUI		NON		<b>CFCPFCDD</b>			
<b>CFP</b>	OUI		NON		<b>PEEC et PEEC Agricole</b>				OUI		NON		OUI		NON	
MONTANT BASE IMPOSABLE TAXE SUR LES SALAIRES											MONTANT DE LA TAXE DUE					
21A	21B			21C												
Montant base imposable TA										Montant base imposable CFP						
Montant base imposable CFCPFCDD										Montant base imposable PEEC et PEEC Agricole						
Effectif au dernier jour de l'année																
Totaux des rémunérations cumulés pour l'ensemble des salariés. Ces totaux comprennent les sommes déclarées sur le verso du présent feuillet ainsi que celles portées sur les intercalaires. Pour le remplissage des rubriques ci-contre reportez vous à la notice 2460 NOT				18A					19A V1					20C		
				18B					19B V2					20D		
				18C					19C							

À....., le.....	Signature
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations communiquées par les tiers déclarants. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès de la direction départementale des finances publiques ou de la direction régionale des finances publiques (DDFiP ou DRFiP).	

1 – DÉCLARATION DES SALAIRES

2 – Date de naissance (JJ/MM/AAAA)						Dépt de naissance		Lieu de naissance	
3 – Nom de famille			4 Prénom				5 Nom d'usage		
6 – Adresse au 1 <sup>er</sup> janvier 2022 ou dernière adresse connue									
Complément d'adresse (bât, étage)									
N°	B/T/Q	Voie							
Code postal		Commune			Bureau distributeur				
7 – N° d'inscription au répertoire (NIR)							8 – Chèques emploi service et PAJE		
9 Année entière	11 Départ définitif (D ou blanc)	12 Travail à l'étranger Ou frontalier		13 – 1ère période d'emploi (JJ/MM) du [ ] [ ] au [ ] [ ]			13 – 2ème période d'emploi (JJ/MM) du [ ] [ ] au [ ] [ ]		
14 – Code Insee des emplois	15 C I P D Z	16 – Nature de l'emploi et qualification			17 – Nature des indemnités (E ou I)				
<b>IMPÔTS : Rémunérations annuelles (avantage en nature inclus)</b>		19A – Avantages en nature V1 = valeur – N = Nature			20A – Sommes imputables sur plafond d'épargne retraite			21A – Taxe sur les salaires	
18A – Base brute fiscale		19B – Frais professionnels V2 = valeur – M = Modalités			20B – Nombre total d'heures complémentaires et supplémentaires réalisées en 2020 et 2021 et payées en 2021			21B – Base imposable 1 <sup>er</sup> taux majoré	
18B – Revenus d'activités nets imposables (sauf indemnités d'expatriation et d'impatriation)		19C – Participation au financement des services à la personne						21C – Base imposable 2 <sup>e</sup> taux majoré	
18C – Autres revenus nets imposables (sauf indemnités d'expatriation et d'impatriation)		19D – Sommes exonérées dédiées à l'épargne retraite			20C – Participation de l'employeur aux chèques vacances				
18D – Indemnités d'expatriation ou d'impatriation		19E – Montant total brut des heures complémentaires et supplémentaires réalisées en 2020/21, payées en 2021			20D – Retenue à la source			21E – Salarié rémunéré par plusieurs établissements	
A		V1		N		A		A	
B		V2		M		B		B	
C		C				C		C	
D		D		E		D		E	

  

2 – Date de naissance (JJ/MM/AAAA)						Dépt de naissance		Lieu de naissance	
3 – Nom de famille			4 Prénom				5 Nom d'usage		
6 – Adresse au 1 <sup>er</sup> janvier 2022 ou dernière adresse connue									
Complément d'adresse (bât, étage)									
N°	B/T/Q	Voie							
Code postal		Commune			Bureau distributeur				
7 – N° d'inscription au répertoire (NIR)							8 – Chèques emploi service et PAJE		
9 Année entière	11 Départ définitif (D ou blanc)	12 Travail à l'étranger Ou frontalier		13 – 1ère période d'emploi (JJ/MM) du [ ] [ ] au [ ] [ ]			13 – 2ème période d'emploi (JJ/MM) du [ ] [ ] au [ ] [ ]		
14 – Code Insee des emplois	15 C I P D Z	16 – Nature de l'emploi et qualification			17 – Nature des indemnités (E ou I)				
<b>IMPÔTS : Rémunérations annuelles (avantage en nature inclus)</b>		19A – Avantages en nature V1 = valeur – N = Nature			20A – Sommes imputables sur plafond d'épargne retraite			21A – Taxe sur les salaires	
18A – Base brute fiscale		19B – Frais professionnels V2 = valeur – M = Modalités			20B – Nombre total d'heures complémentaires et supplémentaires réalisées en 2020 et 2021 et payées en 2021			21B – Base imposable 1 <sup>er</sup> taux majoré	
18B – Revenus d'activités nets imposables (sauf indemnités d'expatriation et d'impatriation)		19C – Participation au financement des services à la personne						21C – Base imposable 2 <sup>e</sup> taux majoré	
18C – Autres revenus nets imposables (sauf indemnités d'expatriation et d'impatriation)		19D – Sommes exonérées dédiées à l'épargne retraite			20C – Participation de l'employeur aux chèques vacances				
18D – Indemnités d'expatriation ou d'impatriation		19E – Montant total brut des heures complémentaires et supplémentaires réalisées en 2020/21, payées en 2021			20D – Retenue à la source			21E – Salarié rémunéré par plusieurs établissements	
A		V1		N		A		A	
B		V2		M		B		B	
C		C				C		C	
D		D		E		D		E	

N° de feuillet

sur

Nbre total de feuillets